

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES

Séance extraordinaire du 2 février 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le 2 février 2026 à 19h00 à la salle du conseil située au 494, avenue Principale.

Sont présents:

Siège #1 - Dany Poulin
Siège #2 - Sandra Jacques
Siège #3 - Nathalie Mercier
Siège #4 - Frédéric Forgues
Siège #5 - Roger Drouin
Siège #6 - Joyce Wallace Moreno

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre. Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2602-017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Joyce Wallace Moreno et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification:

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-02 décrétant une dépense et un emprunt de 762 462 \$ - travaux de voirie (développement Cloutier)

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - GREFFE

3.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-02 décrétant une dépense et un emprunt de 762 462 \$ - travaux de voirie (développement Cloutier)

La conseillère Sandra Jacques donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2026-02 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de voirie dans le développement Cloutier.

La conseillère Sandra Jacques dépose le projet du règlement 2026-02 intitulé règlement décrétant une dépense de 762 462 \$ et un emprunt de 762 462 \$ pour les travaux de voirie dans le développement Cloutier.

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2602-018

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 19h06.

Adoptée

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre
Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, soussignée, Carole Santerre mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre
Mairesse

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter le paiement des comptes du mois.

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson
Directrice générale & greffière-trésorière